

idée sur le droit nouveau aujourd'hui en vigueur.

Par ailleurs, l'auteur aurait peut-être eu intérêt à s'appuyer davantage sur le régime de la responsabilité civile pour faire comprendre comment s'articule la sanction du droit au respect de la vie privée. En effet, nulle part, il ne mentionne la nécessité d'un préjudice qui peut faire obstacle à la condamnation malgré l'existence d'une faute. Le juge Baudouin, dans une récente affaire concernant une photographie prise sans consentement et publiée dans une revue, refuse d'ordonner une condamnation puisqu'il considère que le préjudice subi n'est pas suffisamment important⁸.

Malgré cette remarque, l'ouvrage de Martin Michaud apporte un très bon éclairage sur la protection de la vie privée dans le contexte de l'activité médiatique. Rendu accessible à tous par sa simplicité, ce livre saura renseigner le profane et orienter la recherche du juriste. Traitant d'un sujet d'actualité, il a parfois le désavantage de laisser des questions sans réponse, mais il a certes l'avantage de constituer un ouvrage prospectif et innovateur.

Anne-Marie BURNS
Université Laval

FABIENNE ROUSSO-LENOIR, *Minorités et droits de l'Homme : L'Europe et son double*, coll. « AXES Essais n° 9 », Bruxelles/Bruylant, Paris/L.G.D.J., 1994, 200 p., ISBN Bruylant 2-8027-0907-0, ISBN L.G.D.J. 2-275-00421-1.

La collection « AXES » a déjà la réputation de publier des essais juridiques d'actualité et de qualité. L'ouvrage de Mme Fabienne Roussou-Lenoir, juriste consultante en droit international des droits de la personne, ne fait pas exception à la règle. Il s'agit d'un ouvrage majeur, réfléchi et nuancé sur les droits de la personne en Europe.

Déjà la dédicace de ce livre témoigne de l'engagement de l'auteur : « À mes grands-

parents Myriam et Eli Roussou, morts à Auschwitz. Pour contribuer à réparer ce qui ne pourra jamais l'être » (p. 5). Car le « double » de l'Europe, qui n'est pas propre à ce continent, loin de là, c'est le reniement des droits de la personne pour les minorités, c'est l'écrasement et l'extermination des minorités. Sur le fond d'une blessure qui ne pourra donc jamais être réparée, Mme Roussou-Lenoir se penche sur la situation juridique actuelle des minorités en Europe. L'éclatement de l'Empire soviétique, les changements dans les pays de l'Europe de l'Est, de même que la réaffirmation et la quête de reconnaissance des minorités de l'Ouest font qu'il s'agit d'une question d'actualité et même, pour plusieurs pays, d'une question de « vie ou de mort ».

L'auteur a structuré son livre selon deux axes, d'abord une analyse historique et ensuite une réflexion contemporaine. Dans l'analyse historique (pp. 21-70), l'auteur donne un bref aperçu de la protection juridique des minorités en Europe. Elle étudie la naissance des minorités, la protection des minorités nationales et le système de « traités », les droits de la personne (de l'homme) comme fondement d'une politique de protection. Dans le second axe, (pp. 71-92) où elle réfléchit sur la situation actuelle de la protection des minorités, elle insiste fermement sur la complexité de leurs situations. L'auteur examine ici à la fois les différents instruments internationaux de protection des minorités et la situation bien diversifiée sur les plans ethnique, historique, religieux, etc., de celle-ci.

L'objectif de ce livre n'est pas pourtant d'écrire uniquement un ouvrage sur les droits de la personne, mais plus hardiment de plaider pour la création d'une instance internationale, d'abord en Europe, de prévention et de conciliation des conflits entre les minorités et les majorités. Comme conclusion de son livre, et cela en constitue le moment fort (pp. 93-128), l'auteur précise sa pensée. Elle constate que souvent les relations entre les majorités et les minorités sont si « pourries » ou simplement minées de malentendus que toute entente est compromise et largement et irrè-

8. *Éditions Vice-versa Inc. c. Aubry*, précité, note 3 (dissidence du juge Baudouin).